

▶ COMITÉ
SCIENTIFIQUE
POUR L'HISTOIRE
DE L'ASSURANCE
2007

Guide des sources sur l'histoire de l'assurance

2007

COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR L'HISTOIRE DE L'ASSURANCE

Constitué par la Fédération française des sociétés d'assurances en 2004 et composé d'universitaires et de professionnels, le Comité scientifique pour l'histoire de l'assurance réunit neuf membres :

- Marie-Noëlle Polino, *secrétaire générale et administrateur de l'association Patrimoine et mémoire d'entreprises*
- Pierre Baudez, *ancien médiateur de l'assurance*
- Pierre-Cyrille Hautcœur, *directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales*
- Michel Lescure, *professeur à l'Université Paris X*
- Michel Lutfalla, *ancien directeur des études économiques d'AXA*
- Michel Margairaz, *professeur à l'Université Paris VIII*
- Alain Plessis, *professeur émérite à l'Université Paris X*
- André Straus, *CNRS*
- Gilles Wolkowitsch, *secrétaire général de la Fédération française des sociétés d'assurances*

Le secrétariat du Comité est assuré par Françoise Legardeur, qui a également effectué la rédaction du présent guide.

Avant-propos

Désireuse de favoriser le développement de travaux universitaires sur l'histoire de son secteur d'activité, la Fédération française des sociétés d'assurances a mis en place en 2004 un comité scientifique chargé de sélectionner ceux de ces travaux qui, par leur intérêt, méritent de recevoir une aide financière de la profession et de définir un programme de publications.

Composé d'universitaires et d'assureurs, ce comité a estimé prioritaire la réalisation d'un guide des sources répertoriant les fonds publics d'archives ainsi que les fonds privés conservés par les entreprises d'assurances et les organismes professionnels.

Etabli avec le concours de l'ensemble des sociétés membres de la Fédération, le présent guide porte sur la période 1686 à 1998, les archives plus récentes comportant des informations commerciales ou stratégiques qui ne permettent pas de les ouvrir au public.

Puisse ce nouvel instrument susciter et faciliter les recherches et les études historiques sur l'assurance. Tel est en tout cas le souhait de la profession.

Gérard de La Martinière

Président du Comité européen des assurances

Président de la Fédération française des sociétés d'assurances

Introduction

“Le paysan était attaché à sa ferme et, si elle brûlait, il était malheureux : l’homme moderne est attaché à sa voiture et, si on la détruit, il est ennuyé. Il n’est qu’ennuyé parce qu’il y a l’assurance. Il serait malheureux s’il n’y avait pas d’assurance ! On pourrait d’ailleurs parler longuement de la notion d’assurance, c’est-à-dire du besoin qu’a toujours eu l’homme de s’assurer contre le malheur. Cela fait partie de la quête du bonheur.”

Georges Pompidou

Quel guide, pour qui ?

Ce guide constitue un instrument de recherche dont le but est d’orienter le lecteur dans le labyrinthe des archives et des sources imprimées. Il s’agit d’un guide des sources, décrivant au niveau approprié les fonds ou collections relatifs à l’histoire de l’assurance en précisant les lieux de conservation et les systèmes de classement. Il donne sur l’histoire de l’assurance un aperçu des fonds ou éléments de fonds concernés et fournit un historique de leur production.

A la différence d’un guide des recherches, un guide des sources ne comporte pas de chapitres sur l’exploitation scientifique des fonds et n’apporte pas d’éléments méthodologique ni de réflexion épistémologique.

Ce guide s’adresse à un public très large, non seulement à la communauté scientifique - étudiants, enseignants, chercheurs - mais également aux professionnels de l’assurance ainsi qu’à toutes les personnes “non professionnelles” curieuses de l’histoire économique.

L’objet de ce guide est d’orienter le chercheur, de lui faire économiser du temps, de lui offrir une vue d’ensemble des sources disponibles et de lui indiquer des pistes de recherche.

Objectifs du guide

Le Comité scientifique pour l’histoire de l’assurance, constitué en novembre 2004 à l’initiative des sociétés d’assurances membres de la Fédération française des sociétés d’assurances, a considéré que la réalisation d’un guide des sources, en présentant un recensement des fonds et des sources d’archives, contribuerait à une meilleure connaissance du monde des assurances et susciterait des travaux de recherche historique dans ce domaine.

L’objectif est de recenser les grands fonds publics et privés sur l’histoire de l’assurance. Ce guide n’a pas vocation à l’exhaustivité mais permet au lecteur d’avoir une vue d’ensemble des principaux fonds sur l’histoire de l’assurance en France. Il sera naturellement mis à jour et complété dans l’avenir.

Cadre chronologique du guide (1686-1998)

La date de 1686 correspond à la promulgation de l’ordonnance de Colbert autorisant la création d’un établissement d’assurance incendie, premier acte public concernant l’assurance en France. A ce titre, elle constitue un point de départ pertinent.

En ce qui concerne la fin de la période étudiée, il a été décidé de retenir la dernière décennie du XXe siècle, marquée par l'entrée en vigueur de la troisième vague de directives achevant l'europeanisation du secteur de l'assurance et, en France, par la privatisation des entreprises nationales.

Un guide thématique en quatre parties

La première partie présente l'histoire de l'assurance en France et dans le monde sous la forme d'un tableau synchronique.

La deuxième partie propose une bibliographie générale de l'assurance. Les ouvrages et les articles qui font référence en la matière y sont indiqués par ordre alphabétique selon les noms d'auteurs. Sont également recensés les annuaires, encyclopédies, dictionnaires, catalogues d'exposition et publications périodiques. Bien que plus difficiles à répertorier lorsqu'elles n'ont pas été publiées, les thèses soutenues ces dernières années sur l'histoire de l'assurance ont été listées.

La troisième partie, qui constitue le cœur du guide, explore les principales sources de l'histoire de l'assurance et fournit des renseigne-

ments pratiques sur les lieux d'archivage et l'intérêt du contenu des fonds.

D'abord sont présentés les centres d'archives publiques par lieux, en distinguant les fonds publics des fonds privés qui ont pu y être déposés.

Ensuite, sont recensés les fonds privés d'archives détenus par les sociétés d'assurances et les organismes professionnels.

Il convient de rappeler que le producteur ou le détenteur de fonds privés n'a aucune obligation légale de communiquer ses sources au public.

La quatrième partie présente la direction des Archives de France, son histoire, ses missions, son organisation ainsi que les règles de communication des archives.